



Association des Ecologistes Pour le Nucléaire

**Siège social : 55 rue Victor Hugo
78800 HOUILLES**

Tél : 01 30 86 00 33
Fax : 09 55 29 00 22

aepn@ecolo.org
www.ecolo.org

Association loi 1901 à but non-lucratif enregistrée à la sous-Préfecture de St Germain en Laye sous le N° 0783008750

Décision du Président de l'Association

Ce jour par décision du Président de l'Association des Ecologistes Pour le Nucléaire, et après avis favorable du Bureau de l'association, il est décidé en vertu des pouvoirs conférés au Président par l'article 8 des statuts de l'association :

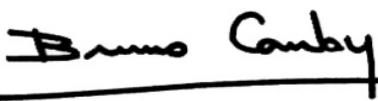
1/ d'introduire un recours en excès de pouvoir et un sursis à exécution auprès du Conseil d'Etat en vue de demander l'annulation :

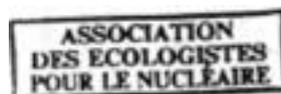
- du décret n°2012-1384 du 11 décembre 2012 instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim.
- du décret du 13 décembre 2012 publié au JORF n°0291 du 14 décembre 2012 portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim - M. ROL-TANGUY (Francis)

2/ de mandater à cet effet Maître Philippe BLONDEL, avocat au Conseil d'Etat.

Fait à Houilles, le vendredi 25 janvier 2013

Le Président,





M. Bruno COMBY